



Bordeaux, le 31 mars 2015

Monsieur le Directeur Académique,

En ce lendemain de changement de couleur politique en France, nous espérons que le gouvernement continue ses recherches pour l'amélioration de notre système scolaire et éducatif.

Le SE-UNSA exprime aujourd'hui encore son opposition à la multiplication des postes à profil dans le premier degré. En groupe de travail académique, le SE-UNSA l'avait déjà exprimé, la complexification des règles avec demande de CV, entretien, envoi de dossier, lettre de motivation, le tout sur une période contenant une semaine sur les congés de printemps, ne facilite les procédures du mouvement ni pour les collègues, ni pour les services.

Dans la mesure du possible, le SE-UNSA réitère sa demande d'avoir un calendrier moins serré de façon à avoir une lisibilité des postes et une saisie des vœux plus précoces.

Concernant les postes de direction donnant lieu à une décharge égale ou supérieure à 50%, pour le SE-UNSA la liste d'aptitude a déjà fait « un tri ». Les collègues inscrits sur cette liste remplissent les conditions à la fonction de directeur d'école puisqu'ils ont reçu un avis favorable de leur IEN et aussi de la commission résultant déjà d'un entretien. Pour le SE UNSA, si tri il doit y avoir, il a donc déjà été réalisé et si comme pour nous, vous souhaitez valoriser la fonction de directeur nous réitérons notre demande de réintroduire les points de direction.

Le SE UNSA insiste aujourd'hui pour rappeler que le barème doit être l'unique élément d'affectation et à charge de l'administration d'informer, former et accompagner les enseignants à la spécificité de certains postes.

Les postes du dispositif « plus de maitres que de classes » doivent être accessibles à tous les enseignants sans condition. Ces projets sont portés par les équipes en place, comme indiqué dans la circulaire nationale «Un engagement des équipes enseignantes constitue le corollaire à la réussite du projet». Le conseil des maîtres fera une proposition à l'IEN d'un membre de l'équipe pour occuper la fonction de « plus de maitres que de classes ».

Le SE-UNSA, le SNUIPP-FSU le SNUDI-FO ont unanimement voté contre ces mesures dont ils demandent l'abandon, lors du CTA du 23 mars.

Nous avons déjà interpellé le Recteur, la Ministre et appelons dès aujourd'hui nos collègues à signer une pétition intersyndicale pour refuser ces règles illogiques et injustes.

Les résultats des permutations inter départementales sont tombés: c'est accablant ! Pour rappel, le taux de satisfaction au niveau national est de 21,67%.

Un mouvement complémentaire national devrait avoir lieu fin avril début mai afin de résoudre les situations les plus difficiles. Notamment celles des collègues qui n'ont pu permuter alors qu'ils avaient obtenu les 800 points de bonification de barème.

En Gironde, 2 collègues, n'ont pas pu obtenir la bonification de barème lors de notre CAPD du 4 février 2015. En effet, dans un premier temps elles ont reçu un avis défavorable du Dr Delmas, puis après les avoir rencontrées, celle-ci est revenue sur son avis. Nous vous demandons de bien vouloir porter ces dossiers auprès du ministère afin qu'une issue favorable soit trouvée à leur situation.

Nous vous interpellons dès à présent sur le nombre très élevé de demandes d'inéat de collègues en poste dans d'autres départements. Plusieurs d'entre eux vivent des situations familiales et professionnelles très difficiles. Afin de donner un signal positif à ces collègues et aux autres départements, nous aimerions cette année que vous accordiez les exeat dès le mois de juin.

Pour conclure, nous faisons part de notre inquiétude face aux inspections de titularisation des stagiaires surtout ceux n'ayant pas eu de formation comme la promotion du concours exceptionnel de 2013. En effet, plusieurs d'entre eux nous ont interpellés car les inspecteurs « ne valideraient pas leur titularisation ». Nous souhaiterions que de tels propos ne soient pas tenus et que les IEN mettent en place un accompagnement afin de guider au mieux les collègues pour une entrée dans le métier plus sereine. Au SE-UNSA, nous pensons que les collègues en difficultés ont encore 3 mois pour progresser en profitant de l'aménagement mis en place par la circonscription. Une telle décision ne peut pas être envisageable si loin de la fin de l'année scolaire.

Pour le SE-UNSA

Céline Gravellier

Gwénaëlle Gélisse

Marianne Favier